

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 15 juin 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-06-15-BD-48 :

Avenant de sortie de convention pour l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU) de Woippy/Metz-Nord.

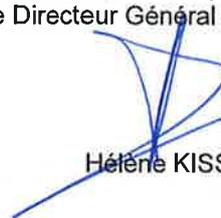
Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 24 février 2003 portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,
VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'Equilibre Social de l'Habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 18 mai 2015,
VU la convention de partenariat du 21 mai 2010 signée entre l'ANRU et les différents partenaires du Programme de Rénovation Urbaine de Woippy/Metz-Nord dont Metz Métropole,
VU le projet d'avenant de sortie de convention du Programme de Rénovation Urbaine de Woippy/Metz-Nord,
CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de Woippy de connaître l'engagement de Metz Métropole sur les opérations de démolition, réhabilitation, reconstruction et résidentialisation prévues dans la convention de sortie,

DÉCIDE de s'engager dans un programme de démolition, réhabilitation et reconstruction concernant 1 135 logements, à hauteur de 237 364 €, étant précisé que ces opérations seront présentées ultérieurement au Bureau,
APPROUVE les principes et modalités globaux du dispositif de mise en œuvre de ce programme,
PREND ACTE de l'approbation individualisée par délibération spécifique de chaque action au fur et à mesure de sa programmation,
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme
Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services


Hélène KISSEL



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.		Contrôle de légalité
Point 43 – DCSI : Schéma Directeur du Système d'Information – 4 ^{ème} et dernière affectation de crédits.	1	
Point 44 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens entre MM et l'APM pour l'année 2015.	1	
Annexe : Convention d'objectifs et de moyens et son annexe.	1	
Point 45 – Logement de fonction : liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction.	1	
Point 46 – Emplois d'avenir : augmentation du nombre maximum de contrats d'emplois d'avenir.	1	
Point 47 – Avenant 5 à la convention de DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs et du transport des personnes à mobilité réduite entre MM et la SAEML YAMM.	1	
Annexe : Avenant 5 et ses 4 annexes.	1	
Point 48 – Avenant de sorte de convention pour l'ORU de Woippy/Metz-Nord.	1	



Nombre total des actes transmis :
6 délibérations dont 2 accompagnées d'annexes.

Fait à Metz, le 16 juin 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL